



10 mai 2005

Action corrective concernant des incubateurs Giraffe et Giraffe Omnimed de la société GE Healthcare

En accord avec l'AFSSAPS, la société GE Healthcare a informé le 6 mai 2005 les utilisateurs d'incubateurs Giraffe et Giraffe Omnimed d'une action corrective suite à la mise en évidence de mouvements non intentionnels du socle élévateur de l'incubateur.

Les établissements de santé concernés par cette action corrective, en France, ont reçu le courrier à l'attention des directeurs d'établissements de santé et des correspondants locaux de matériovigilance pour diffusion aux services biomédical, maternité et pédiatrie.

Les autres autorités compétentes européennes ont été informées de cette mesure par le fabricant.

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.hosmat.fr>